

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 5 février à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 30 janvier, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Marine DUMÉRIL pouvoir à Sarah TENDRON, Jérôme SULIM pouvoir à Jocelyn BUREAU, Joao DE OLIVEIRA pouvoir à Driss SAÏD, Mohamed HARIZ pouvoir à Guylaine YHARRASSARRY, Newroz CALHAN pouvoir à Eric COUVEZ, Léa MARIÉ pouvoir à Christian TALLIO, Laurent FOUILLOUX pouvoir à Frédérique SIMON, Matthieu ANNÉREAU pouvoir à Bernard FLOC'H

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Vincent OTEKPO

DÉLIBÉRATION : 2024-028

OBJET : FUTUR GROUPE SCOLAIRE DE LA PÂTISSIERE – PROJET D'ACQUISITION – PARCELLE DM 24

DÉLIBÉRATION : 2024-028  
SERVICE : DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME

OBJET : FUTUR GROUPE SCOLAIRE DE LA PÂTISSIÈRE – PROJET D'ACQUISITION –  
PARCELLE DM 24

**RAPPORTEUR : Jocelyn BUREAU**

La Ville, Loire Océan Développement (LOD) et Nantes Métropole travaillent depuis 2016 à la réalisation d'une opération d'aménagement sur le site de la Pâtissière situé sur la frange ouest du bourg de Saint-Herblain. Ce site a vocation à accueillir, au Sud, une opération de logements, et au Nord un groupe scolaire, en remplacement de celui de Beuregard, situé à proximité, vieillissant et difficilement requalifiable.

La construction d'un nouveau groupe scolaire sur ce secteur de la Pâtissière a ainsi été politiquement actée en juin 2021. La Ville n'ayant pas la maîtrise foncière du terrain d'assiette du futur équipement, des négociations ont été engagées auprès des propriétaires concernés en vue de l'acquisition du terrain d'emprise constitué des parcelles cadastrées section DM n° 24, 25, 26, 27, 132, 196 et 198 (cf. extrait cadastral en annexe).

Le Département de Loire-Atlantique est propriétaire de la parcelle DM n°24.

En réponse au courrier de sollicitation de la Ville du 8 décembre 2022 pour l'acquisition de ce foncier, la commission permanente du Conseil Départemental, par délibération du 16 novembre 2023, a approuvé une cession à la Ville à l'euro symbolique avec dispense de paiement du prix.

Suite à cet accord, il convient de délibérer pour acter l'acquisition par la Ville de la parcelle DM n°24.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition auprès du Conseil Départemental de Loire-Atlantique de la parcelle DM n° 24 d'une surface de 692 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique avec dispense de paiement du prix ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement durable à signer tous actes ou documents nécessaires à cette cession, sous la forme d'un acte notarié, dont les frais seront supportés par l'acquéreur.

**Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :**

**40 voix POUR**

**3 voix CONTRE**

Saint-Herblain le : 05/02/2024

Le secrétaire de séance

Le Maire

Vincent OTEKPO

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 8 février 2024

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 8 février 2024